Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral du développement territorial ARE
Office fédéral de l'environnement OFEV
Office fédéral de l'agriculture OFAG
Secrétariat d'État à l'économie SECO
Office fédéral du sport OFSPO
Office fédéral de la santé publique OFSP
Office fédéral du logement OFL
Office fédéral des routes OFROU

30.04.2019

Projets-modèles pour un développement territorial durable 2020-2024

Informations thématiques complémentaires

Axe thématique : le paysage, un atout

Office responsable de l'axe thématique : Office fédéral de l'environnement (OFEV)
Office fédéraux participants : Office fédéral du développement territorial (ARE), Office fédéral des routes (OFROU), Office fédéral de la santé publique (OFSP), Office fédéral du sport (OFSPO), Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et Secrétariat d'État à l'économie (SECO)

Enjeu : de quoi s'agit-il ?

Les paysages suisses présentent une grande diversité et renferment d'innombrables richesses naturelles et culturelles. Ils contribuent ainsi fortement à la haute qualité de vie et à l'attractivité du cadre de vie et de travail. La population en tient compte lorsqu'elle prend des décisions concernant l'habitat, les loisirs ou les vacances. Les paysages suisses fournissent des prestations génératrices de valeur, qui accroissent le bien-être.

Malgré l'importance de ces paysages pour la société et l'économie ainsi que la demande grandissante au sein de la population pour des paysages de grande qualité, nos paysages subissent les pressions d'un milieu bâti qui s'étend, d'une mobilité qui croît et des utilisations qui changent.[1] La protection du paysage est souvent perçue comme une entrave à la construction de nouveaux bâtiments ou installations ainsi que comme un frein au commerce et à l'industrie.

[1] Le rapport sur l'environnement 2018 (pp. 132 à 137) propose un aperçu de l'état et de l'évolution de l'environnement en Suisse et pointe les domaines dans lesquels des efforts sont nécessaires : https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/documentation/rapports/rapport-environnement-2018.html.

214/2004-00239/40/13/12/09/02/02/M413-0029

Étant donné que le paysage est un bien public dont la qualité dépend substantiellement des différentes utilisations individuelles qui en sont faites, utiliser son potentiel de façon durable représente un défi considérable. Le concept de « prestation paysagère » aide à saisir les bénéfices que présente un paysage de qualité sur le long terme, bénéfices que l'on oublie souvent de prendre en compte et que l'on traite comme secondaires par rapport aux intérêts économiques, plus facilement perceptibles. Les prestations paysagères comprennent les bénéfices économiques, sociaux et de santé qui découlent des paysages au profit des individus et de la société. L'OFEV distingue quatre prestations fournies par le paysage : l'attractivité du cadre de vie et de travail, la détente et la santé, le plaisir esthétique ainsi que l'identification et le sentiment d'appartenance.

La Confédération utilise une définition générale du « paysage », au sens de la Convention européenne du paysage, ratifiée par la Suisse en 2013 : le paysage résulte de l'environnement physique et de la façon dont il est perçu et vécu par les populations. Le paysage englobe l'espace dans son entier, des zones de montagne à haute altitude aux agglomérations et aux centres urbains en passant par les espaces ruraux utilisés pour l'agriculture, l'industrie et le commerce.

Objectifs : que vise-t-on avec ces projets-modèles?

Cet axe thématique concerne principalement la reconnaissance, la mise en valeur et l'utilisation durable de qualités existantes du paysage. Ces qualités comprennent notamment la particularité régionale d'un paysage avec ses richesses naturelles et culturelles ainsi que les expériences sensorielles, comme la tranquillité, la qualité de l'air ou l'obscurité nocturne. L'axe thématique ne vise pas en premier lieu la création de nouvelles qualités paysagères par des projets de revalorisation du paysage. Les bases et les planifications existantes dans le domaine du paysage doivent être prises en compte.[2] Il convient de sensibiliser les acteurs régionaux à la création de valeur et au bien-être générés par les paysages, ce qui devrait contribuer à une meilleure appréciation des qualités du paysage et à une utilisation respectueuse de la ressource limitée qu'est le paysage. L'utilisation durable du paysage favorise la conservation à long terme des valeurs liées à la nature et à la culture du bâti ainsi que des valeurs immatérielles comme l'identité.

L'axe thématique vise par ailleurs à développer de nouveaux réseaux et coopérations plus larges avec les acteurs exerçant une influence notoire sur le paysage, soit les prestataires (aménagement du territoire, agriculture, énergie, immobilier, etc.), les acteurs mettant en valeur le paysage (tourisme et économie régionale notamment), les bénéficiaires des prestations fournies par le paysage (touristes, individus en quête de détente à proximité, population) et les acteurs intéressés par la protection (du paysage, de la nature et du patrimoine).

Public cible : à qui s'adressent les projets-modèles de l'axe thématique « Le paysage, un atout » ?

Les porteurs de projet peuvent provenir de nombreux secteurs : le tourisme, le développement régional, l'agriculture, l'aménagement du territoire, la protection du paysage, la conservation des monuments historiques, la conservation des biens culturels, les transports, l'économie, la formation, le sport, la promotion de l'activité physique, la santé, etc. La proposition thématique s'adresse à des acteurs aux niveaux local, régional et cantonal, par exemple des quartiers, des communes, des villes, des agglomérations, des organisations régionales ou des cantons. Il s'agit d'intégrer aux projets non seulement les intérêts, les besoins et les exigences de la population locale, mais aussi ceux d'autres utilisateurs du paysage (notamment les pendulaires, les personnes bénéficiant du paysage

[2] La brochure « Conserver et améliorer la qualité du paysage » (2016) offre une vue d'ensemble des différents instruments dont dispose l'OFEV : www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/paysage/publications-etudes/publications/conserver-et-ameliorer-la-qualite-du-paysage.html.

pendant leurs loisirs, les personnes en quête de détente et les employeurs). Les projets-modèles de cet axe thématique chercheront à illustrer comment la thématique de la qualité du paysage et des prestations fournies par le paysage peut servir à éveiller l'intérêt des groupes cibles précités et quels sont les « nouveaux » partenariats prometteurs qui peuvent être noués dans ce cadre.

Résultats escomptés : à quels apprentissages et à quels aboutissements ces projets-modèles doivent-ils conduire ?

Les projets-modèles recherchés illustrent comment un développement régional fondé sur les qualités paysagères existantes et axé sur les prestations du paysage qui en découlent peut générer une valeur ajoutée et du bien-être et améliorer l'appréciation des paysages dans la société sur le long terme. Concrètement, ils offrent des réponses novatrices notamment aux questions qui suivent.

- À quoi ressemblent des offres touristiques et de détente qui se basent sur des qualités du paysage sans recourir à des constructions et des installations supplémentaires altérant les paysages et sites existants ? Comment utiliser les qualités paysagères pour promouvoir le tourisme tout au long de l'année pour différents groupes cibles tels que les écoliers, les jeunes adultes et les personnes âgées ?
- Quelles sont les opportunités économiques pour l'agriculture dans les zones d'agglomération, située à l'interface entre les zones urbaines et rurales (franges urbaines), en utilisant de façon ciblée, via des modèles d'affaires novateurs, la proximité entre les zones d'agriculture, de loisirs et d'habitat ?
- Quelles mesures et quelles activités permettent de garantir et de promouvoir les effets bénéfiques du paysage sur la santé ? Quelles sont les conditions nécessaires à la création d'espaces de détente qui préservent les intérêts des propriétaires privés ?
- Quelles expériences de nature et de culture dans le paysage peuvent être développées et proposées ? Comment répondre au besoin croissant de vivre le paysage à proximité des centres urbains et des agglomérations ?
- Comment réussir une collaboration ascendante (bottom-up) avec les acteurs du paysage et la population pour contribuer à la conservation et au renforcement de la valeur esthétique et des possibilités d'identification au paysage ?
- Comment concilier les intérêts de protection, qui impliquent potentiellement des restrictions d'utilisation, avec les intérêts de mise en valeur? Quelles sont les possibilités de mise en valeur compatibles avec les contraintes de protection ?
- Comment faire pour que les acteurs-clés, qui sont essentiels dans la mise en valeur des qualités paysagères, s'engagent et se mettent en réseau ? Comment les acteurs principaux peuvent-ils s'engager collectivement pour améliorer la visibilité des prestations paysagères et l'appréciation des paysages ?
- Quelles synergies entre certaines politiques sectorielles pourraient être davantage exploitées au niveau régional afin de valoriser les qualités paysagères et les prestations paysagères en résultant ? Quels instruments existants pourrait-on employer de manière encore plus ciblée? Comment prendre en compte les qualités paysagères pour développer de nouvelles approches visant à trouver des solutions aux conflits d'intérêts entre les différentes politiques sectorielles ?

Exigences relatives aux projets : que doivent fournir les projets ?

La sélection des projets s'effectue sur la base des critères thématiques spécifiques énoncés ci-après.

1. **Mise en valeur durable des qualités paysagères existantes**
   En se fondant sur les pratiques, les projets de ce volet thématique illustrent comment utiliser durablement le potentiel des qualités paysagères existantes et comment les

prestations paysagères génèrent du bien-être, sensibilisent les utilisateurs à la valeur du paysage et/ou créent de la valeur ajoutée. Ils montrent de manière exemplaire comment le « paysage » peut être utilisé comme thème général pour le développement régional.

2. **Renforcement de la perception et de l'appréciation du paysage au sein de la société**
   Les projets développent des approches pour améliorer la visibilité des prestations paysagères. Ils parviennent ainsi à renforcer l'appréciation du paysage au sein de la société. Grâce à la communication et à la diffusion des résultats, ces projets jouent un rôle de modèle.

3. **Intégration d'un large panel d'acteurs**
   Placés dans le cadre d'une collaboration intersectorielle entre des prestataires, des acteurs mettant en valeur le paysage, des bénéficiaires de prestations paysagères et des acteurs intéressés par la protection du paysage, les projets posent les bases nécessaires à la discussion et à la mise en œuvre de mesures concrètes de valorisation des qualités paysagères existantes dans les contextes régionaux concernés – que cela soit en zones rurales ou périurbaines, dans les agglomérations ou les centres urbains. Dans l'idéal, ils devraient donner naissance à de nouveaux réseaux et à de nouveaux partenariats qui contribuent durablement à la conservation et la valorisation de la qualité des paysages et des prestations paysagères par l'intermédiaire de modèles de gouvernance appropriés. Le recours à des approches participatives suppose l'intégration de la population locale et débouche sur de larges réseaux d'acteurs.